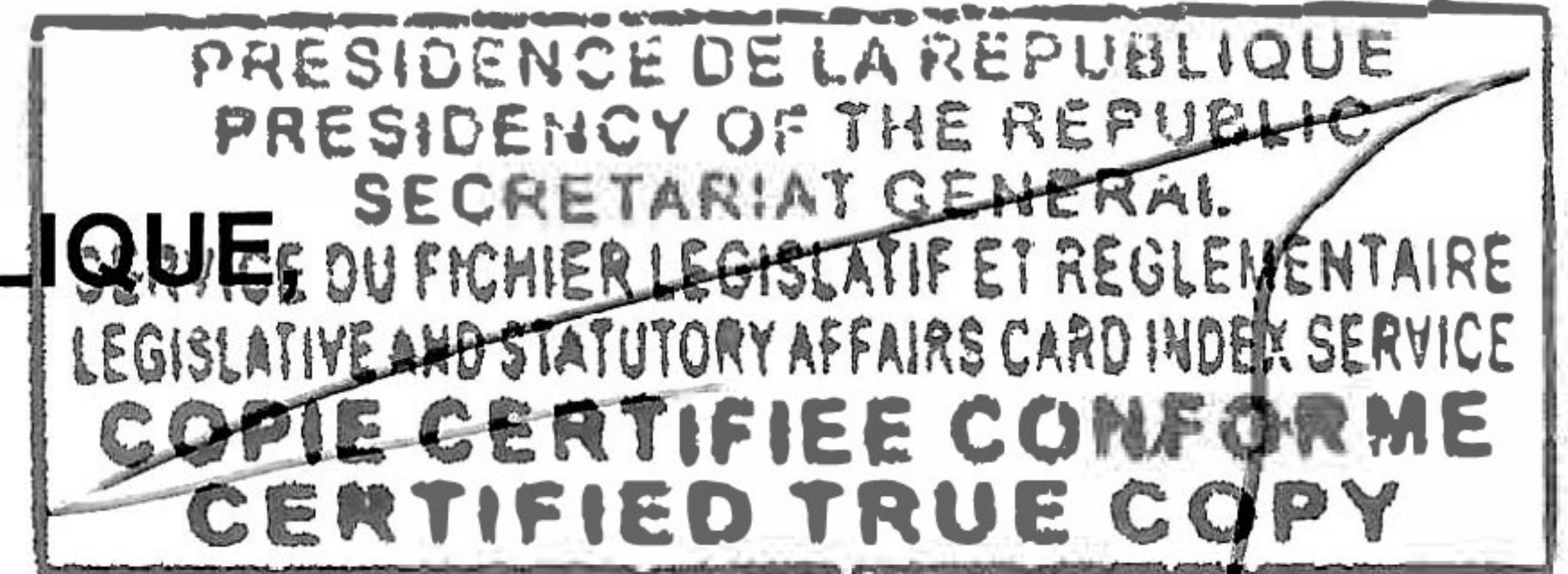

2022/309

19 JUL 2022

DECRET N° _____ **DU** _____

Portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité au Cameroun ;
- Vu la loi n°2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun, modifiée et complétée par la loi n°2015/006 du 20 avril 2015 ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n° 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu le décret n°2020/727 du 03 décembre 2020 portant réorganisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications,

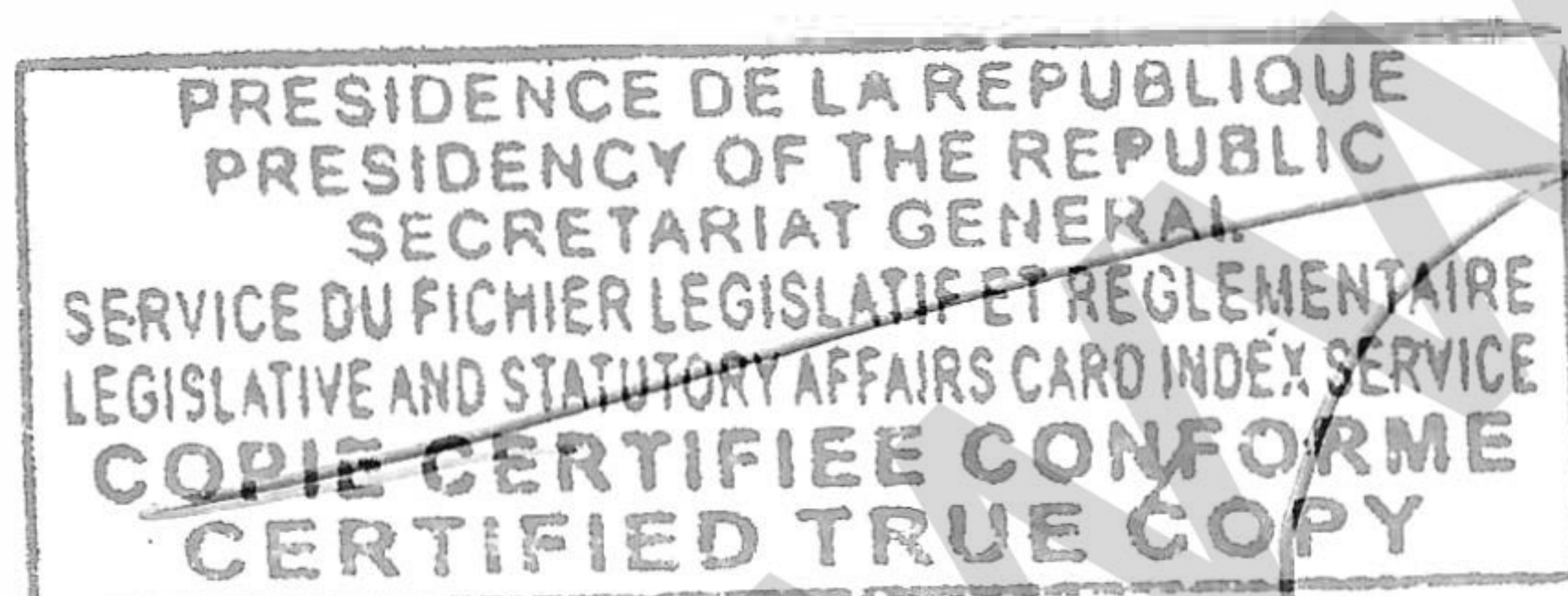
DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés membres du Conseil d'Administration de l'Agence de Régulation des Télécommunications, pour une durée de trois (03) ans, renouvelable une fois, les personnalités ci-après désignées :

- Représentant de la Présidence de la République :
Monsieur MESSANGA ETOUNDI Serge Ulrich
- Représentant des Services du Premier Ministre :
Monsieur TEKAM Georges Jean

- Représentant du Ministère des Postes et Télécommunications :
Monsieur FUAYE KENJI MFUH Winfried
- Représentant du Ministère des Finances :
Monsieur HAYATOU Abdoulaye Karim
- Représentant du Ministère de la Communication :
Monsieur KABA ALIGUEN Théophile Didier
- Représentant du Ministère de la Justice :
Monsieur NKENG Joseph
- Représentant du Ministère de la Défense :
Capitaine de Vaisseau NDUTUMU Samuel Sylvain
- Représentant de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale :
Monsieur DJIDDA ADAWAL Christian
- Représentant de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication :
Monsieur EBOT EBOT ENOW
- Représentant élu du personnel :
Monsieur MOHAMADOU AWALLOU
- Représentant des usagers ou des bénéficiaires des services :
Monsieur KAMSEU KAMGAING Delor Magellan

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 19 JUIL 2022



LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA